

	Fiche d'harmonisation chantier LALA_DIURNE_BERNARD_EST	Date de rédaction	2025-01-07
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

Usagers contactés : Corporation de développement Saint-Zénon (CDSZ), Loisir et Sport Lanaudière (LSL), MRC de Matawinie, Municipalité de Saint-Damien, Municipalité de Saint-Zénon, Pourvoirie Pavillon Basilières, Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM), ZEC des Nymphes			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU)¹			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues³</i>
SDPRM	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat des points de vue du sentier pédestre national.	Il n'y a pas d'impact sur le paysage visuel appréhendé à partir du sentier national.
LSL	Paysage visuel	Dans la mesure du possible, prendre en compte la qualité du paysage visuel à partir du sentier multifonctionnel et de chien de traîneau.	La mesure générique de la TGIRT 062 de protection (lisière boisée en bordure des sentiers non motorisés) ne s'applique pas lorsqu'un sentier chevauche un chemin multiusage.
Municipalité	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat à partir du Lac à la Raquette.	À partir du lac à la Raquette, le paysage visuel demeurera très peu impacté.
	Habitat faunique terrestre	S'assurer de la prise en compte des faucons pèlerins sur la rive nord-est du lac à la Raquette.	La paroi rocheuse est située à l'extérieure du chantier de récolte planifié.
	Habitat faunique aquatique	S'assurer de la qualité de l'eau pour la truite du lac à la Raquette.	Advenant une désignation du lac à la Raquette comme site faunique d'intérêt (SFI) pour la truite, l'aire équivalente de coupe est située sous le seuil établi par règlement.
	Accès au territoire	Assurer la prise en compte des sentiers pôle plein air aux lacs Riche et Pauvre.	Les sentiers pédestres du lac Riche et Pauvre ne seront pas impactés par la récolte du chantier. Voir la section sur l'itinéraire des bois.

¹ Personne ou organisme portant la préoccupation.

² Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les *besoins* sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les *valeurs* sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

³ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis.

	Fiche d'harmonisation chantier LALA_DIURNE_BERNARD_EST	Date de rédaction	2025-01-07
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

PPAL	Acériculture	S'assurer d'analyser le secteur dans la détermination des potentiels acéricole à prioriser.	À la suite d'une analyse collaborative, ce secteur n'a pas été retenu dans les potentiels acéricole à priorisé à court terme, ni à moyen terme.
Mesure d'harmonisation opérationnelle⁴ (MHO)ⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues</i>
CDSZ	Accès au territoire	Éviter les opérations ou le transport hivernal pour les activités du sentier multifonctionnel non motorisé dont le chien de traîneau.	Communiquer avec les responsables du sentier avant les opérations.
LSL		Assurer la prise en compte de la paroi d'escalade (estivale et hivernale) situé dans la pente nord-est du lac à la Raquette.	Le patron de récolte ne chevauche pas le secteur d'escalade.

Travaux sylvicoles non commerciaux⁵ (TSNC)ⁱⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
S/O	S/O	S/O	S/O

Itinéraire des bois			
<i>Itinéraires possibles</i>	<i>Utilisateurs concernés</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
Chemin du Lac-à-la-Raquette → Chemin de la Nature → Chemin du Crique-à-David Ouest →	Municipalité	Éviter de transporter le bois par le chemin du Crique à David.	L'harmonisation des secteurs d'interventions ainsi que les mandats confiés aux Tables GIRT ne peuvent déborder du cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ainsi, les travaux d'harmonisation ne peuvent viser la gestion de la circulation sur les

⁴ Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

⁵ Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

Fiche d'harmonisation chantier
LALA_DIURNE_BERNARD_EST

Date de rédaction

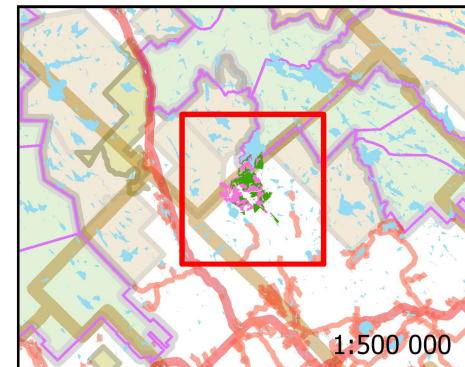
2025-01-07

Date où le document a été
adopté

Non révisé/Non adopté
Pour information seulement

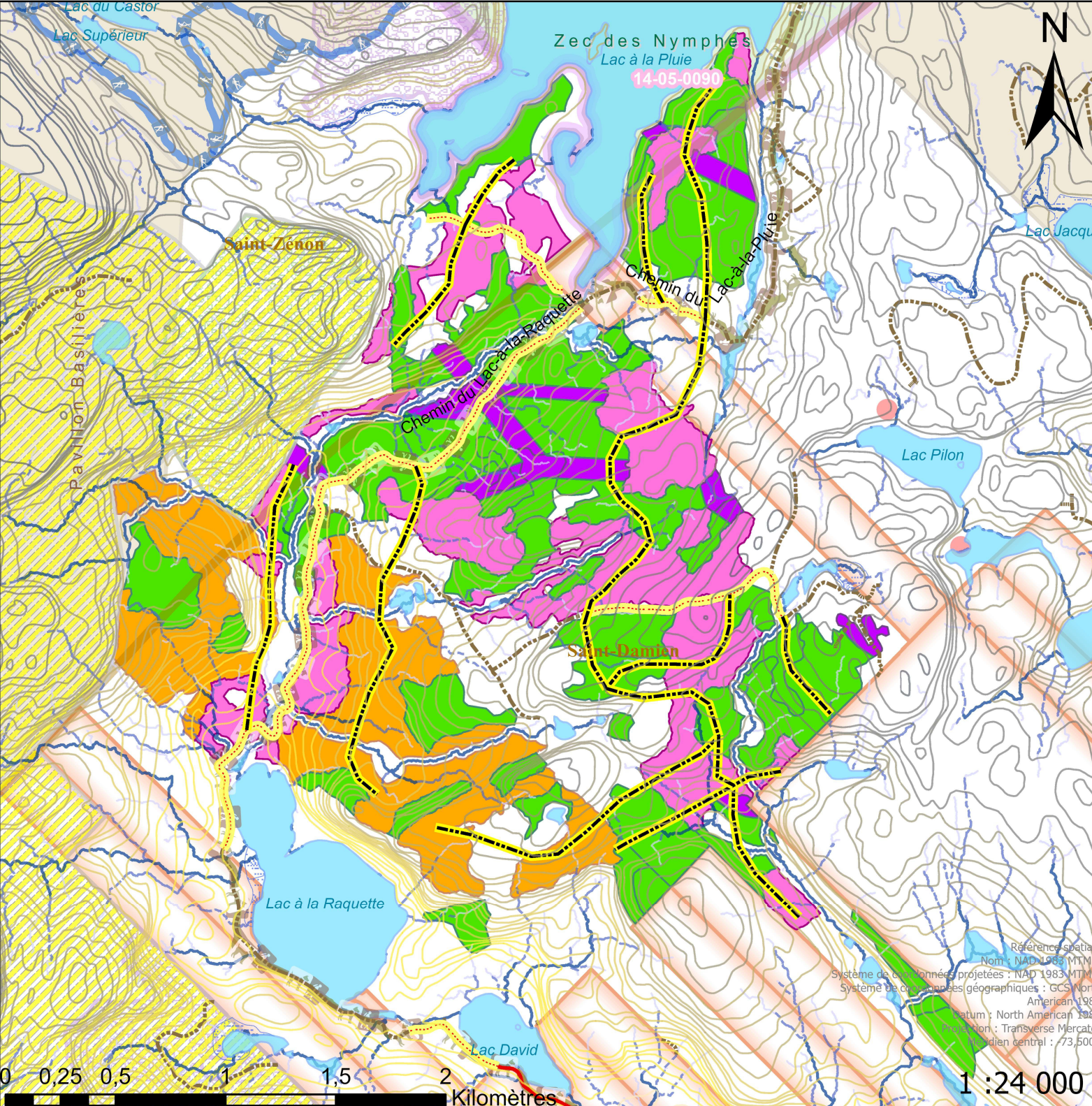
Chemin de Saint-Damien → RTE 131			chemins municipaux ni provinciaux. Ces actions relèvent des relations entre les municipalités et le MTQ. Prévoir une rencontre avec les citoyens du Crique à David avant la période de transport des bois.
		Assurer la qualité des chemins municipaux s'ils sont endommagés à la suite des opérations.	Advenant un bris important aux chemins municipaux, des réparations seront effectuées.
	LSL	Assurer la sécurité et l'accès des utilisateurs à la paroi d'escalade estivale du Lac à la Raquette. Assurer la sécurité et l'accès des utilisateurs au sentier pôle plein air (aux lacs Riche et Pauvre) et à la paroi d'escalade hivernale situés le long de l'étang après la fourche du chemin de Nature et de la Raquette.	Un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières sera envoyé quinze jours avant le début des travaux (mesure générique TGIRT « Avis de début des travaux »). Maintenir un canal de communication avec la LSL tout au long de la période de transport.

06271_LALA
DIURNE_v2



1:500 000

- Ligne Hydro Québec
- Chemin forestier
- Chemin municipal
- Sentier chien traîneau
- Sentier multifonctionnel non motorisé St-Zénon
- Autre sentier pédestre
- Lac
- Milieu humide
- Villégiature
- Terrain de piégeage
- Aire protégé
- Refuge biologique
- Ilots de vieillissement
- Limite municipalité
- ZEC
- Ruisseaux**
 - Drainage
 - Intermittent
 - Permanent
- Pourvoirie
- Lot privé
- Chantier LALA_DIURNE**
 - Coupe partielle de jardinage
 - Coupe partielle
 - Séparateur potentiel
 - Coupe de régénération
- Chemin planifié par l'industrie**
 - Amélio. \entretien\réfection
 - Implantation



Référence spatiale
Nom : NAD 1983 MTM 8
Système de coordonnées projetées : NAD 1983 MTM 8
Système de coordonnées géographiques : GCS North American 1983
Datum : North American 1983
Projection : Transverse Mercator
Longitude central : -73,5000

Réalisation: Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Unité de gestion 06271 Lanadière. Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
Date : 2024-12-12

Ressources naturelles et Forêts

